

CHOUETTES ET HIBOUX DU POITOU-CHARENTES (2013 – 2015)

PROCOLE



Chevêche d'Athéna © Thomas Cornulier

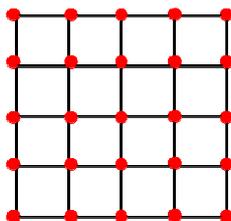


OBJECTIFS

Recenser la distribution et l'abondance des rapaces nocturnes nicheurs en Poitou-Charentes (Chevêche d'Athéna, Petit-duc scops, Effraie des clochers, Chouette hulotte, Hibou moyen-duc, Hibou des marais, Grand-duc d'Europe).

TERRITOIRE

L'échantillonnage se fera sur la base des carrés centraux des mailles IGN. Mailles de 25 km² avec une répartition de 25 points d'écoute par carré, répartis de façon orthonormée et réajustés sur les voies carrossables les plus proches. Soit un point d'écoute tous les kilomètres offrant à l'observateur un rayon de détection des espèces d'environ 500 mètres.



Croquis d'une maille de prospection

PERIODE DES RECENSEMENTS

A raison d'un peu plus d'une dizaine de points par soirée, la réalisation de la totalité des points d'écoute d'un carré demande 2 à 3 soirées par passage. Il est alors vivement recommandé de concentrer ces soirées sur quelques jours en fonction des conditions météorologiques.

- **DATES DE PASSAGES**

Deux passages sont à réaliser par point d'écoute

- **1er passage : du 15 février au 15 mars.** Il concerne plus spécialement la Chouette hulotte, le Hibou moyen-duc et la Chevêche d'Athéna.
- **2nd passage : du 15 mai au 15 juin.** Pour contacter prioritairement le Petit-duc scops, la Chevêche d'Athéna, l'Effraie des clochers et les cris de jeunes de Hibou moyen-duc.

Nota bene : la désignation d'espèce par passage ne reste que théorique en étant basé sur des dates permettant de couvrir au mieux la période d'activité de chant de chaque espèce, ce qui nécessite quelques compromis. Il est évidemment possible de contacter chaque espèce sur chacun des passages, exception faite du Petit-duc scops lors de la première session.

- **HORAIRES DE PASSAGE**

Les prospections nocturnes devront débuter au plus tôt 30 min/1heure après le coucher du soleil officiel et ne pas excéder minuit en heure d'hiver (1^{er} passage) et 1h00 en heure d'été (2nd passage).

- **CONDITIONS METEOROLOGIQUES**

Les conditions météorologiques doivent être favorables :

- ABSENCE DE PLUIE (s'il pleut en cours de nuit, arrêter le recensement)
- VENT FAIBLE à NUL

Pour toutes autres informations complémentaires ou interrogations relatives à ce protocole merci de contacter :

Damien Chiron (coordinateur régional)	Fabien Mercier (coordinateur Charente-Maritime)	Adrien Chaigne (coordinateur Vienne)	Matthieu Dorfiac (coordinateur Charente)
damien@ornitho79.org	fabien.mercier@lpo.fr	adrien.chaigne@lpo.fr	mdorfiac@charente-nature.org
05.49.09.24.49	06.16.71.81.61	05.49.88.55.22	06.98.89.85.57

SUR LE POINT D'ECOUTE :

1- L'ECOUTE

La durée par point d'écoute est de **8 minutes avec utilisation de la repasse pour le premier et le second passage**. L'ordre de la prospection sur les points est libre ; il n'est en aucun cas obligé de respecter l'ordre de numérotation des points.

Si possible, il est conseillé au préalable du recensement, de définir un ordre de passage sur les points, permettant un gain de temps lors des déplacements et d'éviter d'oublier certains points.

La bande son utilisée est composée de 30 secondes de chants/cris selon les espèces, toutes séparées par un « silence sonore » de 30 secondes permettant l'écoute des réponses potentielles des espèces.

Nota bene : Nous avons fait le choix de retirer le Grand-duc d'Europe et le Hibou des marais des bandes son de la repasse. Le Grand-duc d'Europe reste un nicheur encore très localisé en Poitou-Charentes tandis que le Hibou des marais demeure un nicheur occasionnel sur la région selon les années. Ce qui ne s'adapte guère au protocole. Toutefois, si ces espèces sont contactées lors des points d'écoute, il conviendra de l'indiquer sur la fiche terrain et de les localiser sur la carte correspondante.

Ainsi, la méthodologie à suivre sur le point est la suivante :

N° de phases d'écoute	1 ^{er} passage	2nd passage
Phase 1	2 min. d'écoute spontanée	2 min. d'écoute spontanée
Phase 2	30 sec. de repasse « Chevêche d'Athéna » C	30 sec. de repasse « Petit-duc scops » P
Phase 2	30 sec. d'écoute	30 sec. d'écoute
Phase 3	30 sec. de repasse « Hibou moyen-duc » M	30 sec. de repasse « Chevêche d'Athéna » C
Phase 3	30 sec. d'écoute	30 sec. d'écoute
Phase 4	30 sec. de repasse « Effraie des clochers » E	30 sec. de repasse Hibou moyen-duc » M
Phase 4	30 sec. d'écoute	30 sec. d'écoute
Phase 5	30 sec. de repasse « Chouette hulotte » H	30 sec. de repasse « Effraie des clochers » E
Phase 5	30 sec. d'écoute	30 sec. d'écoute
Phase 5	2 min. d'écoute finale	2 min. d'écoute finale

Le début et la fin de l'écoute seront indiquées par un « bip sonore » intégré dans la bande son.

Le volume sonore est à régler avant le lancement de cette bande son et ne doit pas être modifié au cours de l'émission.

La repasse doit être émise à partir du matériel audio qui vous a été transmis : couple mini-enceinte « Radioshack » et mp3 Sony.

La repasse depuis les véhicules est à proscrire.

L'écoute doit commencer à un horaire précis. Il conviendra donc d'attendre le début de la minute suivante pour lancer la repasse avec le premier « bip sonore » vous indiquant que l'écoute commence.

Pour toutes autres informations complémentaires ou interrogations relatives à ce protocole merci de contacter :

Damien Chiron (coordinateur régional)	Fabien Mercier (coordinateur Charente-Maritime)	Adrien Chaigne (coordinateur Vienne)	Matthieu Dorfiac (coordinateur Charente)
damien@ornitho79.org	fabien.mercier@lpo.fr	adrien.chaigne@lpo.fr	mdorfiac@charente-nature.org
05.49.09.24.49	06.16.71.81.61	05.49.88.55.22	06.98.89.85.57

Une fois la repasse démarrée, il convient de ne pas l'arrêter en cours d'émission ; ceci même en cas de contact.

Déplacement de point d'écoute :

Si la localisation d'un point d'écoute se voit changer pour diverses raisons (nuisances sonores, chemins ou routes inaccessibles...), renseigner la nouvelle position du point sur la carte de terrain, et le préciser dans le champ « **Remarques** » de la fiche terrain « POINT DEPLACÉ ».

2- LA COLLECTE DE DONNEES

Il s'agira de positionner l'ensemble des rapaces nocturnes, de les compter et si possible de les sexer.

Les contacts des autres espèces nocturnes telles que l'Engoulevent d'Europe, l'Oedicnème criard et le Rossignol philomèle seront systématiquement notés sur la fiche terrain tout comme les amphibiens (si connus) mais ne seront pas à positionner sur la carte de terrain.

REPORT DES DONNEES SUR LA FICHE DE TERRAIN

(cf. guide de recueil des données terrain)

Une fiche terrain correspond à une carte qui correspond à un carré ; plusieurs fiches terrain seront nécessaires pour une même carte de terrain lors d'un passage.

Une fois arrivé sur le point, la date, l'heure de début d'écoute (hh:mm), le numéro du point en question sont à renseigner ainsi que les conditions météorologiques.

Une ligne correspond à un individu. Ainsi à chaque individu contacté une ligne doit être renseignée, indiquant le code de l'individu (*code espèce suivi de son numéro d'individu*) - la ou les phases d'écoute durant laquelle ou lesquelles il a été entendu (phase1 / phase2 / phase3 / phase4 / phase5) avec le type de vocalises émises durant chacune de ces phases - le sexe (si connu et possible).

Les codes de désignation de ces espèces sont les suivants : « **C** » pour Chevêche d'Athéna, « **P** » pour Petit-duc scops, « **M** » pour Hibou moyen-duc, « **H** » pour Chouette hulotte, « **E** » pour Effraie des clochers, « **F** » pour Hibou des marais et « **G** » pour Grand-duc d'Europe.

Afin de distinguer les individus d'une même espèce, ces codes espèces devront être suivis d'un numéro d'individus **Appelé alors CODE INDIVIDU :**

Exemple : « C1 » pour Chevêche n°1 / « M1 » pour Hbou moyen-duc n°1. *

À chaque commencement d'un nouveau point d'écoute, ces « numéros individus » redémarrent à « 1 » pour chacune des espèces.

- **Cas d'un même individu contacté plusieurs fois durant l'écoute à la même localisation :**

Si le même individu est contacté plusieurs fois durant la durée d'écoute et au même endroit, **UNE SEULE LIGNE EST À RENSEIGNER** indiquant les vocalises émises à chaque phase d'écoute durant la ou lesquelles il a été entendu.

Dans le cas où un individu est entendu durant l'émission de repasse d'une espèce, il sera à renseigner dans la phase d'écoute suivant cette repasse.

Ainsi, si un même individu localisé au même endroit est contacté durant la totalité de l'écoute, il sera à renseigner 5 fois (5 phases d'écoute) sur la même ligne, en indiquant le type de vocalises entendues lors de chacune d'elle.

Pour toutes autres informations complémentaires ou interrogations relatives à ce protocole merci de contacter :

Damien Chiron (coordinateur régional)	Fabien Mercier (coordinateur Charente-Maritime)	Adrien Chaigne (coordinateur Vienne)	Matthieu Dorfiac (coordinateur Charente)
damien@ornitho79.org	fabien.mercier@lpo.fr	adrien.chaigne@lpo.fr	mdorfiac@charente-nature.org
05.49.09.24.49	06.16.71.81.61	05.49.88.55.22	06.98.89.85.57

- **Cas d'un même individu contacté plusieurs fois durant l'écoute à des localisations différentes :**

Dans les rares cas où l'on suppose (ou observe) que le **même individu** s'est déplacé durant le point d'écoute, **une nouvelle ligne devra impérativement être renseignée** avec un nouvel identifiant individu. Il conviendra de renseigner dans le champ « **Remarques** » **de la fiche terrain qu'il s'agit bien du même individu.**

La logique de saisie des infos complémentaires (vocalises par phase d'écoute...) reste la même.

- **Cas d'absence de contact :**

En cas d'absence de contact, une ligne doit obligatoirement être renseignée avec l'heure de début d'écoute et les conditions météorologiques.

Les espèces « secondaires » et leurs effectifs (si connus) sont à renseigner dans le champ « autres espèces ».

- **REPORT DES DONNEES SUR CARTE**

(cf. guide de recueil des données terrain)

Afin de ne pas surcharger les cartes, utiliser une carte par passage, renseigner les différentes dates de prospection, votre NOM et Prénom en toute lettre, ainsi que le numéro du passage.

Chaque individu contacté doit impérativement être relié par un trait au point d'écoute auquel il a été entendu.

Positionner le plus précisément possible, par une croix l'emplacement présumé des individus contactés des espèces prioritairement recherchées.

- **Cas d'un même individu contacté plusieurs fois durant l'écoute à la même localisation :**

L'unique emplacement présumé sera renseigné par une croix en étant accompagné par le **code individu**, et rattaché au point d'écoute auquel il a été entendu.

- **Cas d'un même individu contacté plusieurs fois durant l'écoute à des localisations différentes :**

Les différents emplacements présumés seront renseignés par des croix avec le code individu correspondant à chacune d'elles. Le ou les déplacements de l'individu seront indiqué(s) par des flèches.

Les codes de désignation des espèces à utiliser sur carte sont les mêmes que ceux de la fiche :

« **C** » pour Chevêche d'Athéna, « **P** » pour Petit-duc scops, « **M** » pour Hibou moyen-duc, « **H** » pour Chouette hulotte, « **E** » pour Effraie des clochers, « **F** » pour Hibou des marais et « **G** » pour Grand-duc d'Europe.

Toujours dans le but de pouvoir relier les informations d'un individu contacté à sa localisation sur la carte, ce code espèce devra obligatoirement être suivi par son « numéro individu ». Exemple : « **C1** » pour Chevêche n°1 / « **M1** » pour Hibou moyen-duc n°1.

Pour toutes autres informations complémentaires ou interrogations relatives à ce protocole merci de contacter :

Damien Chiron (coordinateur régional)	Fabien Mercier (coordinateur Charente-Maritime)	Adrien Chaigne (coordinateur Vienne)	Matthieu Dorfiac (coordinateur Charente)
damien@ornitho79.org	fabien.mercier@lpo.fr	adrien.chaigne@lpo.fr	mdorfiac@charente-nature.org
05.49.09.24.49	06.16.71.81.61	05.49.88.55.22	06.98.89.85.57